

DÉPARTEMENT DU NORD
---*---
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
---*---
CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
BUSIGNY

OBJET : Mise aux normes PMR/réfection des sanitaires de l'école Jacques Prévert. Financement et demandes de subventions.

Séance ORDINAIRE
08 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 01 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

16 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1^{er} adjoint, Nicole GOURMEZ, 2^{ème} adjoint, Francine RICHEZ, 4^{ème} adjoint, Julien GOEMAERE, 5^{ème} adjoint, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Angèle DUPUY, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

3 Procurations : Christophe LEBRUN à Marie-Françoise BUISSET
Franck DEFOSSEZ à Didier MARÉCHALLE
Chloé GOMANNE à Julien GOEMAERE

Secrétaire de séance : Madame Nicole GOURMEZ.

Monsieur le Maire expose :

L'école Jacques Prévert est la plus ancienne des trois écoles élémentaires que compte la commune de Busigny.

Des travaux de mise aux normes ont permis dans un passé récent d'améliorer les performances énergétiques de l'établissement (pose de fenêtre à double vitrage) et de l'adapter aux nouveaux besoins technologiques (équipement informatique).

Certains points n'ont cependant pu n'être que partiellement traités, il en est ainsi de l'accès PMR qui se limite à un seul accès sur l'extérieur. Les autres ouvertures ne sont pas aux normes. Les orientations inscrites dans l'agenda programmée pour l'accessibilité n'ayant pas été respectées par le passé, il convient de le faire à ce jour.

Parallèlement, l'aire de jeux de l'école, réalisée en enrobé et béton, se dégrade fortement et doit être remise en état.

Les sanitaires de l'école sont par ailleurs vieillissants et nécessitent une remise en état complète en même temps que leur mise au norme PMR.

Le projet consiste en la :

- ✓ Création de sanitaires PMR avec rayons girations et largeur de passage réglementaire, les appareillages (WC, lave main, barre de tirage) adaptés seront mis en œuvre.
- ✓ Création d'une rampe PMR en enrobés pour accès au bâtiment, une attention particulière sera prise pour supprimer les ressauts, palier de repos et garantir un cheminement inférieur à 5%.
- ✓ Création d'un local de stockage
- ✓ Rénovation des menuiseries existantes pour assurer le confort thermique des utilisateurs
- ✓ La rénovation de la cour de l'école avec la suppression des surfaces imperméables
- ✓ Plantations d'arbre dans la cour de l'école pour suppression des îlots de chaleur

Le coût total des travaux s'élève à **289 000 € HT** dont 96 890 € HT pour la rénovation de l'aire de jeux.

La subvention demandée au titre de la DSIL est de **100 528 €**.

Un fonds de concours sera demandé à la CA2C d'un montant de **20 000 € HT**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

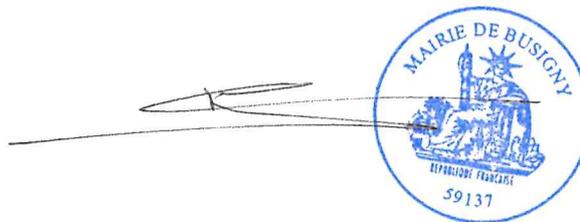
- ✓ Approuve la réalisation de cette opération,
- ✓ Adopte le plan de financement ci-dessus,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents documents de demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par la transmission
en Sous-Préfecture le 11 mars 2024
et l'affichage à Busigny le 11 mars 2024

Le Maire,
Didier MARÉCHALLE



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BUSIGNY' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '59137' at the very bottom. The center of the stamp features a small illustration of a building, likely the town hall.